



Litige Locataire Proprietaire travaux plomberie

Par **Loucas033**, le **17/10/2015 à 15:44**

Bonjour,

Nous sommes un jeune couple avec un bébé de 8 mois et venons d'aménager il y a un mois dans une maison à Tresses. Nous sommes passé directement par le propriétaire (sans agence).

Suite au bain de notre fille lundi dernier (12/10/2015) ma compagne à voulu vider l'eau du bain, lorsqu'elle c'est rendu compte que la moitié de l'eau se déversait dans la salle de bain. Nous avons constaté ensuite (sans avoir touché) que le siphon était déboîté et endommagé.

Nous avons voulu prévenir les propriétaires mais tout deux étaient sur répondeur car en vacances (jusqu'au vendredi "message vocale sur leur répondeur disant qu'ils était injoignable pendant cette durée"). Nous avons donc décider de prendre une photo du siphon et de leurs envoyer un message afin de les prévenir qu'on ne pouvait pas rester sans baignoire pour notre fille et qu'on allait faire intervenir un plombier.

Le plombier est intervenu le mardi après-midi et nous a facturé 120€ en nous expliquant que c'était au propriétaires de payer donc qu'il attendrais notre aval ou leur chèque pour le paiement.

Lors de leur retour de vacances la propriétaire nous a contacter pour nous dire que nous n'avions pas à faire intervenir un plombier et qu'on avait qu'à attendre leur retour pour qu'ils réparent eux-même le siphon (elle m'a dit qu'on pouvait très bien passer 3 ou 4 jours sans baignoire avec un bébé!!).

Conclusion ils ne veulent pas nous rembourser les 120€ alors qu'on paye un loyer de 860€ pour une maison qui en vaut 100 de moins. Depuis notre aménagement nous avons constater que le chauffage chauffé très mal, la maison est humide, des problème de canalisation avec l'évacuation de du lave-linges, pas de VMC...etc.

Je souhaiterais savoir quel sont mes droits. Et si c'est à nous de payer la réparation du siphon sachant que nous n'y sommes strictement pour rien.

Je sais que nous devons prévenir le propriétaire en cas d'intervention mais nous étions dans l'incapacité de le faire.

Conclusion : Est-ce que je peux réclamer les sous aux propriétaire?

Merci d'avance pour vos précieux conseils juridiques.

Cordialement

Lucas

Par **moisse**, le **17/10/2015** à **18:19**

Bonsoir,
Pour ce qui est du plombier vous n'avez pas de recours.
Je sais bien que tout le monde ne sait pas bricoler, mais un siphon cela ne coute quasiment rien et c'est une réparation qui ne demande aucune connaissance.
Pour le reste vous pouvez engager le débat avec le bailleur et le mettre en demeure de procéder aux remises en ordre à décrire précisément.
Faites-vous aider par une association ou par le service social de votre mairie ou par son premier adjoint chargée du social madame P.

Par **alterego**, le **17/10/2015** à **19:18**

Bonjour,
Il ne sera pas difficile de trouver une association de défense des locataires près de chez vous.
Vous trouverez celle(s) de votre région sur Internet.
Effectivement fixer correctement un siphon, colmater une fuite ou le changer est à la portée de tous, particulièrement pour les quelques jours dans l'attente du retour du propriétaire. Bien plus économique que l'intervention du professionnel.
Cordialement